

RCS : BAYONNE
Code greffe : 6401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BAYONNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1992 B 00369
Numéro SIREN : 388 104 069
Nom ou dénomination : LA SOCIETE DES GOLFS DE BIARRITZ

Ce dépôt a été enregistré le 30/06/2021 sous le numéro de dépôt 4564

LA SOCIETE DES GOLFS DE BIARRITZ

Société anonyme d'économie mixte au capital de 300.000 euros
Siège social : BIARRITZ - Avenue Edouard VII
388 104 069 R.C.S. BAYONNE

PROCES VERBAL DE LA DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 24 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt,
et le vendredi vingt-quatre juillet, à quatorze heure trente,

Le Conseil d'administration de la société s'est réuni au Golf de Biarritz – Le Phare en vue de libérer sur l'ordre du jour suivant :

- **ratification du procès-verbal du Conseil d'administration du 18 décembre 2019,**
- **présentation des nouveaux représentants permanents des collectivités territoriales,**
- **remise de mandat de Monsieur Alain ESTRADE,**
- **cooptation d'un nouvel administrateur,**
- **nomination du Président du Conseil d'administration,**
- **agrément d'un nouvel actionnaire,**
- **questions diverses.**

SONT PRESENTS OU REPRESENTES :

COLLEGE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

- **Représentant la Ville de BIARRITZ**
 - * Madame Maider AROSTEGUY, Maire de la Ville de BIARRITZ,
 - * Monsieur Fabrice-Sébastien BACH,
 - * Monsieur Edouard CHAZOUILLERES,
 - * Monsieur Xavier DELANNE,
 - * Madame Corine MARTINEAU,
 - * Madame Françoise FORSANS,
- **Représentant la Ville d'ANGLET**
 - * Monsieur Patrick CHASSERIAUD,
- **Représentant la Ville de BASSUSSARRY**
 - * Monsieur Yannick BASSIER, (absent et excusé)
- **Représentant le SIAZIM**
 - * Monsieur Mathieu KAYSER, (absent et excusé)
 - * Monsieur Marc CAMPANDEGUI.

COLLEGE PRIVE :

Monsieur Alain ESTRADE, Président du Conseil d'administration et Directeur-Général

ADMINISTRATEURS PERSONNES MORALES

- **Représentant l'Association Sportive du Golf Biarritz**
 - * Monsieur Jean-Jacques SENAC.
- **Représentant l'EPIC BIARRITZ TOURISME**
 - * Monsieur Eric MARCHAIS.

Assistent également à la réunion sans voix délibérative :

- * Monsieur Bernard CAZENEUVE, représentant la société GCL ASSOCIES CABINET BELLEGARDE, Commissaire aux comptes de la société,
- * Monsieur Claude ROUSSEAU, Directeur de la Société,
- * Monsieur Benjamin SAINZ, représentant la société JURIS CONSULTANT, Conseil juridique de la société,
- * Monsieur Andoni DUVERT, représentant la société EXCO, Société d'Expertise-comptable,
- * Monsieur Jean-Philippe GERARDIN.

Le Conseil, réunissant la présence effective de la moitié au moins des administrateurs, y compris la moitié des représentants des collectivités territoriales, peut, en conséquence, valablement délibérer.

Monsieur ESTRADE préside le présent Conseil et ouvre ensuite la séance en abordant le premier des points inscrits à l'ordre du jour.

Madame AROSTEGUY propose à chacune des personnes composant le Conseil d'administration de se présenter.

Monsieur ESTRADE aborde ensuite le premier point inscrit à l'ordre du jour :

RATIFICATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 18 DECEMBRE 2019

Après rappel des décisions prises lors du Conseil d'administration du 18 décembre 2019, le procès-verbal est ratifié en la forme à l'unanimité des administrateurs présents audit Conseil.

PRESENTATION DES NOUVEAUX REPRESENTANTS PERMANENTS DES COLLECTIVITES TERRITORTIALES

Monsieur ESTRADE présente les nouveaux représentants des collectivités territoriales, à savoir :

- **Représentant la Ville de BIARRITZ**
 - * Madame Maider AROSTEGUY, Maire de la Ville de BIARRITZ,
 - * Monsieur Fabrice-Sébastien BACH,
 - * Monsieur Edouard CHAZOUILERES,
 - * Monsieur Xavier DELANNE,
 - * Madame Corine MARTINEAU,
 - * Madame Françoise FORSANS.
- **Représentant la Ville d'ANGLET**
 - * Monsieur Patrick CHASSERIAUD,
- **Représentant la Ville de BASSUSSARRY**
 - * Monsieur Yannick BASSIER,
- **Représentant le SIAZIM**
 - * Monsieur Mathieu KAYSER
 - * Monsieur Marc CAMPANDEGUI

NL

JAR

REMISE DE MANDAT DE MONSIEUR ALAIN ESTRADE

Monsieur ESTRADE indique remettre ses mandats de Président du Conseil d'administration et Directeur général ainsi que de son mandat d'administrateur de la société, en raison de la modification substantielle de la composition du Conseil d'administration, consécutive aux élections municipales.

Le Conseil d'administration en prend acte.

Madame AROSTEGUY lui rend hommage pour l'action qu'il a mené au cours de son mandat. Elle adresse ses remerciements à Monsieur ESTRADE pour son action au sein de la SEM et pour sa collaboration avec Monsieur ROUSSEAU.

Il est rappelé que le Président Directeur Général d'une société d'économie mixte dont le capital social est majoritairement détenu, directement ou indirectement, par une collectivité territoriale, et dont le chiffre d'affaires du dernier exercice clos précédant la fin de ses fonctions, dépasse 750.000 euros, doit déposer une déclaration de patrimoine dans les 2 mois de la cessation de ses fonctions.

Monsieur CHASSERIAUD remercie Messieurs ESTRADE et ROUSSEAU mais également leurs prédécesseurs pour la qualité du travail réalisé au sein de la société.

Monsieur Alain ESTRADE rappelle l'objet de la SEM :

- permettre aux usagers la pratique du golf,
- être un outil de développement touristique à la taille de la Côte Basque.

Il quitte ensuite la séance après avoir remercié l'ensemble des membres du Conseil d'administration.

COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR – NOMINATION DU PRESIDENT

Madame AROSTEGUY présente aux membres du Conseil d'administration, Monsieur Jean-Philippe GERARDIN.

Il est proposé de coopter ce dernier en qualité de nouvel administrateur puis de le nommer consécutivement en qualité de Président du Conseil d'administration et Directeur Général.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité des administrateurs présents et représentés :

- De coopter Monsieur GERARDIN en qualité de nouvel administrateur, sous réserve de la ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires
- De nommer Monsieur GERARDIN en qualité de nouveau Président du Conseil d'administration et Directeur Général,

Pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur ESTRADE, soit jusqu'à l'assemblée générale qui approuvera les comptes 2019.

Conformément aux dispositions légales et statutaires, Monsieur GERARDIN prend acte qu'il devra acquérir une action au moins dans les 6 mois du présent Conseil et déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et qu'il n'existe de son chef aucune incompatibilité ni aucune interdiction à l'exercice de ces fonctions.



Il est rappelé que le Président Directeur Général d'une société d'économie mixte dont le capital social est majoritairement détenu, directement ou indirectement, par une collectivité territoriale, et dont le chiffre d'affaires du dernier exercice clos précédant sa nomination, dépasse 750.000 euros, doit déposer une déclaration de patrimoine dans les 2 mois de cette nomination.

Madame AROSTEGUY précise que Monsieur GERARDIN a indiqué qu'il ne prétendait pas percevoir de rémunération au titre de ses fonctions.

AGREMENT DE LA CESSIION D'UNE ACTION APPARTENANT A MONSIEUR ESTRADE AU BENEFICE DE MONSIEUR Philippe GERARDIN

Madame AROSTEGUY rappelle que, par application de l'article 3.9 des statuts et sous les seules exceptions visées par l'article L228-23 du Code de commerce, toute cession d'action, de quelque manière qu'elle ait lieu, est soumise à l'agrément du Conseil d'administration.

Elle expose au Conseil le projet de cession d'UNE (1) action appartenant à Monsieur Alain ESTRADE au bénéfice de Monsieur Jean-Philippe GERARDIN.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'autoriser la cession projetée et d'agréer en tant que nouvel actionnaire de la société :

- **Monsieur Jean-Philippe GERARDIN**

La cession ainsi agréée devra faire l'objet d'un ordre de mouvement, être enregistrée auprès des services fiscaux compétents et être retranscrite sur les registres de la société pour être opposable.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur DELANNE demande à Monsieur SENAC quelle est la situation du Golf féminin. Ce dernier lui indique qu'il est en plein essor et que le Club compte, parmi ses membres, 6 jeunes joueuses d'un bon niveau.

Monsieur BACH demande si une réouverture nocturne du Golf d'ILBARRITZ est à l'étude.

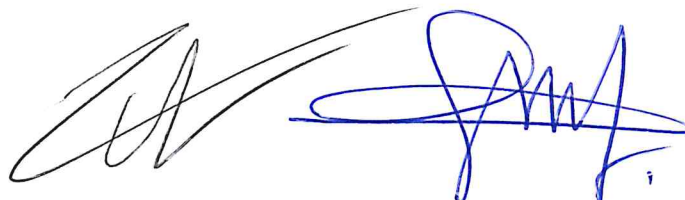
Monsieur ROUSSEAU lui indique que jusqu'à aujourd'hui, le Golf d'ILBARRITZ fonctionne jusqu'à 22h et sans éclairage.

Madame AROSTEGUY demande s'il est possible d'étudier cette possibilité.

Monsieur ROUSSEAU lui répond qu'il le fera mais considère qu'il faut un accompagnement en termes d'animation.

* * *

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à quinze heure quarante et de tout ce que dessus il a été dressé le présent

Two handwritten signatures in blue ink. The signature on the left is a stylized, cursive 'A' followed by a long horizontal stroke. The signature on the right is a more complex, cursive signature with multiple loops and a long horizontal stroke at the end.